

Assemblée communale du 29 mai 2024

PROCES-VERBAL

Présidence : Pascal Lauber
Présents : 29 citoyennes et citoyens
Scrutateurs : M. Florian Scyboz
M. Olivier Scyboz

Assemblée ouverte à 20h04.

Au nom du Conseil communal, M. Pascal Lauber, Syndic, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de nous accorder leur soirée.

Cette assemblée a été convoquée d'après les dispositions de l'article 12 de la loi sur les communes, soit par :

- annonce dans la Feuille Officielle no 19, du 10 mai 2024
- avis au pilier public
- envoi d'une circulaire tous ménages
- rappel dans le bulletin d'information communal no 68

Pour rappel, l'assemblée est enregistrée, ce qui facilite la rédaction du PV. Lors des interventions, un micro vous sera tendu et il vous est demandé de vous annoncer par votre nom et prénom.

Tractanda

1. **Procès-verbal du 13 décembre 2023** (ne sera pas lu, il est à disposition auprès du secrétariat communal et figure sur le site internet de la Commune).
2. **Modification extraordinaire du coefficient de l'impôt communal sur les personnes physiques, pour l'année 2023 uniquement, de 84.3% à 74.3%**
 - 2.1 Diminution, pour l'année fiscale 2023 uniquement, du coefficient de l'impôt communal de 84.3% à 74.3% sur le revenu et la fortune des personnes physiques
 - 2.2 Rapport et préavis de la commission financière
 - 2.3 Approbation
3. **Comptes 2023**
 - 3.1 Présentation des comptes de résultats
 - 3.2 Présentation des comptes d'investissements
 - 3.3 Rapport de l'organe de révision
 - 3.4 Rapport de la commission financière
 - 3.5 Approbation des comptes
4. **Divers**

Tractanda 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2023

Pascal Lauber : Le procès-verbal figure sur le site internet de la Commune. Je vous rappelle qu'il est également à disposition au bureau communal. Avez-vous des questions, remarques ou observations ?

Aucune question ou remarque. L'approbation du procès-verbal est soumise au vote.

VOTE POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 DECEMRE 2023

**28 OUI
0 NON
1 ABSTENTION**

Le procès-verbal du 13 décembre 2023 est adopté.

Tractanda 2 : Modification extraordinaire du coefficient de l'impôt communal sur les personnes physiques, pour l'année 2023 uniquement, de 84.3% à 74.3%

2.1 Diminution, pour l'année fiscale 2023 uniquement, du coefficient de l'impôt communal de 84.3% à 74.3% sur le revenu et la fortune des personnes physiques

Pascal Lauber : La prudence a toujours été de mise dans le cadre de l'élaboration du budget et depuis que je suis Syndic, tous les exercices comptables ont fait ressortir des comptes positifs. Il s'agit d'une mesure ponctuelle dictée par une maîtrise adéquate des coûts et une situation financière favorable. Lors du bouclage des comptes de l'année 2023, le budget des charges a été pleinement respecté et nous avons notamment une recette importante qui provient de la dissolution du triage forestier. Le taux, voté en assemblée communale est de 84.3% et le Conseil communal vous propose d'abaisser ce coefficient d'impôts sur les personnes physiques à 74.3% de l'impôt cantonal de base et ce pour l'année 2023 uniquement, soit exactement le même que pour les exercices 2021 et 2022. Dès l'an 2024, le taux retrouvera son origine et sera relevé à 84.3%. Vu que cette proposition a des incidences financières, la commission financière a été sollicitée. Il est maintenant temps d'écouter leur analyse et je cède la parole à son Président, Monsieur Christian Grandjean.

2.2 Rapport et préavis de la commission financière

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation du rapport et préavis susmentionnés. Ceux-ci sont lus par M. Christian Grandjean, Président.

2.3 Approbation

Pascal Lauber : Merci Monsieur le Président. Y a-t-il des questions ?

Pas de question ou remarque.

VOTE POUR L'APPROBATION DE LA DIMINUTION DU COEFFICIENT DE L'IMPOT COMMUNAL DE 84.3% A 74.3% SUR LE REVENU ET LA FORTUNE DES PERSONNES PHYSIQUES POUR L'ANNEE FISCALE 2023 UNIQUEMENT

**26 OUI
0 NON
3 ABSTENTIONS**

La diminution du coefficient d'impôt sur les personnes physiques à 74,3% pour l'année 2023 est adoptée.

Tractanda 3 : Comptes 2023

3.1 Présentation des comptes de résultats

Les modifications et chiffres en surbrillance sont présentés à l'écran et commentés par Pascal Lauber.

Pas de questions concernant les comptes. Pascal Lauber poursuit avec les habituelles remarques sur les charges liées.



Remarques sur les charges liées

Niveau cantonal	Fr. 735'684,00
Soit 26%	
Intercommunal	Fr. 845'457,97
Soit 30%	
Total	Fr. 1'581'141.97
56%	

Une augmentation de 1% pour les charges cantonales et une augmentation de 1% pour les charges liées régionales par rapport aux comptes de l'année 2022.

3.2 Présentation des comptes des investissements

Les chiffres en surbrillance sont présentés à l'écran et commentés par Pascal Lauber.

Aucune question ou remarque.

3.3 Rapport de l'organe de révision

3.4 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation des rapports susmentionnés. Ceux-ci sont lus par M. Christian Grandjean, Président.

3.5 Approbation des comptes

Pascal Lauber : Avez-vous des questions ?

Aucune question ou remarque.

VOTE POUR L'ACCEPTATION DES COMPTES 2023

22 OUI
1 NON
0 ABSTENTIONS

Les comptes 2023 sont adoptés.

Tractanda 4 : Divers

• ACCES AU LAC - PHOENIX



Dossiers d'ordre public

Concept de sécurité



Analyse de la situation :

La Commune de Morlon désire mettre en place un service de circulation, afin de faciliter l'accès à sa plage et de mettre un terme au parking sauvage sur la route qui la relie.

En effet, la fréquentation toujours plus affluente, de cette plage, contraint la commune à mettre en place un service de sécurité spécialisé dans genre de mission.

De plus, la nécessité de laisser un passage suffisant pour les véhicules d'urgence et la surveillance des baigneurs est primordiale en raison du caractère dangereux de la baignade.

Objectifs :

- Nous voulons, avec le concours de notre société et la commune de Morlon, rendre l'endroit plus accessible aux utilisateurs et de pouvoir remédier au problème du parking sauvage.
- De permettre aux véhicules d'urgence de pouvoir passer sans encombre et de procéder à une assistance efficace en cas de problèmes liés au site.
- Effectuer un encaissement d'une certaine somme, afin de couvrir la participation aux frais de surveillance du site par les utilisateurs.

Missions:

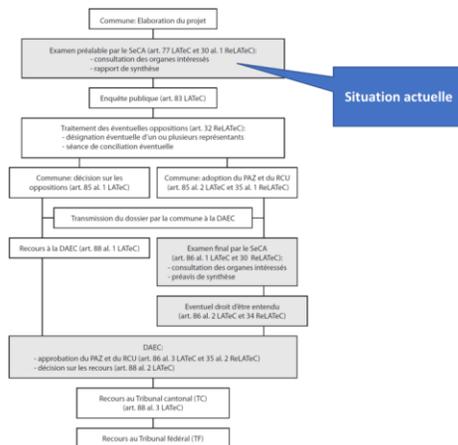
- Parage des véhicules sur le parking réservé à la plage.
- Utiliser la place disponible, une fois le parking rempli.
- Régulation du trafic.
- Orientation et informations aux utilisateurs de la plage.
- Effectuer un service d'encaissement
- Rendre la plage mieux accessible
- Permettre aux véhicules d'urgences de passer et d'intervenir rapidement

Pascal Lauber : Pas de changement par rapport à l'an passé. Nous avons décidé de mettre en place ce concept de sécurité, depuis le week-end de l'Ascension, tout en percevant une taxe journalière de CHF 5.— et de continuer de délivrer des amendes aux personnes qui seront dans l'illégalité.

• GOYA ONDA



Goya Onda





par rapport à la situation actuelle n'est pas évidente. L'intérêt à la préservation d'un biotope de grande valeur devant de toute manière être évalué dans une pesée des intérêts lors de l'examen d'une demande de permis de construire hors de la zone à bâtir. Par ailleurs, dans le cas où il existerait un intérêt à prononcer l'interdiction de toute construction même conforme au domaine public des eaux dans ce secteur afin de garantir la protection du biotope en question, cette mesure devrait être dûment justifiée dans le rapport explicatif, ce qui n'est pas le cas ici.

Le Groupe E rappelle pour sa part dans son préavis qu'il s'agit d'un lac de retenue et que la compatibilité de la mesure de protection du biotope envisagée avec l'exploitation hydroélectrique du lac n'a pas fait l'objet d'une analyse et n'est pas présentée dans le rapport explicatif.

Pour le surplus, le SeCA remarque que les trois dernières phrases de l'article 11^{ter} RCU ne correspondent pas à des dispositions d'aménagement du territoire et n'ont pas leur place dans un RCU.

4. Conclusion du préavis de synthèse

Après avoir examiné le dossier de la présente révision générale du PAL et procédé à la pesée des intérêts en présence, en fonction des buts et principes de l'aménagement du territoire et du PDCant, le SeCA préavis défavorablement la modification du PAL visant à créer une zone spéciale pour le projet Goya Onda et une nouvelle zone de protection de la nature.

5. Préavis du dossier de la demande préalable n° 2021-3-01375-P

Le SeCA constate que, dans le cadre de la consultation du dossier de la demande préalable pour le projet de construction d'une infrastructure touristique et sportive ainsi que d'un complexe hôtelier, le SEu, le SFN, l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), le Service de la mobilité, le Service de l'énergie et le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires ont émis un préavis défavorable.

Considérant que la modification du PAL pour le projet Goya Onda ne peut d'emblée pas être préavisée favorablement, du fait de l'absence d'une inscription du projet dans la planification cantonale et au vu des préavis négatifs des services de l'Etat mentionné ci-dessus, le SeCA émet un préavis défavorable pour les travaux projetés.

Elian Guinard
Aménagiste

Laurent Sauter
Architecte

Pascal Lauber : Le projet de modification du PAL a été transmis à la DIME pour analyse conjointe avec le projet de construction des infrastructures Goya Onda. Le Service des constructions et de l'aménagement a rendu son rapport de synthèse en date du 17 avril 2024 à la suite des préavis des services cantonaux. Il s'avère qu'au retour de l'examen préalable de l'office fédéral du développement territorial (ODT), le Conseil d'Etat a jugé que les chances que la fiche de projet Goya Onda telle qu'élaborée soit approuvée par la Confédération étaient trop faibles et qu'il n'était pas pertinent de maintenir ce projet dans le PDCant. Considérant que la modification du PAL pour le projet Goya Onda ne peut d'emblée pas être préavisée favorablement, du fait de l'absence d'une inscription du projet dans la planification cantonale et au vu des préavis négatifs des services de l'Etat mentionné ci-dessus, le SeCA émet un préavis défavorable pour les travaux projetés.

• DECHETS VERTS



Déchets verts



Pascal Lauber : Pour rappel, la déchetterie verte sert uniquement aux déchets compostables. Il y a quelques temps, il a été retrouvé dans la benne des portes et autres déchets qui ne doivent en

aucun cas être déposés à la déchetterie verte. Un panneau a été mis en place afin de guider les utilisateurs.

- **DECHETTERIE**

Déchetterie - rappel



- Projet de rénovation de la déchetterie/édilité
- Difficultés récurrentes pour respecter les règles en vigueur

Principes régissant le calcul des taxes

¹ Les taxes sont déterminées de manière à permettre la couverture minimum de 70 % des dépenses occasionnées par les frais d'information, de fonctionnement (frais d'exploitation et frais financiers) du service de collecte et des équipements d'élimination des déchets.

² Le 50 % au moins des recettes des taxes provient des taxes proportionnelles à la quantité.

André Grangier : Lors de la dernière assemblée de décembre 2023, le projet de rénovation de la déchetterie/édilité avait dû être repoussé car des difficultés pour respecter les règlements en vigueur en matière de déchets avaient été rencontrées. Afin de trouver des solutions à ces difficultés, plusieurs analyses ont été réalisées. Celles-ci se sont basées sur les comptes 2023, les horaires d'ouverture de la déchetterie, la taxe de base déchets et des contacts ont eu lieu avec d'autres communes et le canton. De ces analyses sont ressorties plusieurs options :

- Garder en l'état actuel : cette option n'est pas réaliste car le bâtiment a besoin d'une rénovation notamment pour l'édilité.
- Diminuer les horaires d'ouverture : actuellement et proportionnellement aux nombres d'habitants, la Commune de Morlon offre la plus grande plage horaire d'ouverture.
- Augmenter la taxe de base : la taxe de base est l'une des plus basse de la Gruyère.
- Trouver une synergie avec la Commune de Bulle : l'exécutif de Morlon a rencontré l'exécutif de Bulle afin de connaître les conditions et les modalités pour rejoindre leur déchetterie. Celles-ci doivent être encore analysées dans les détails.

- **ECOLE ET AES DE MORLON**



Dossiers d'ordre public

Accueil extra-scolaire

Défis pour l'école de Morlon



Patrick Audemars : Un sondage a été réalisé afin de connaître la demande réelle des parents concernant l'AES de Morlon pour une éventuelle extension des horaires pour le matin et l'après-midi. À ce jour, l'AES de Morlon est ouvert uniquement à midi.

Actuellement et pour la prochaine rentrée scolaire 2024/2025, il n'y aura pas d'ouverture prolongée. Ceci pour les raisons suivantes :

- La demande est partagée entre enfants de Morlon et Bulle.
- Economiquement pas raisonnable pour les communes d'ouvrir un accueil pour 6 enfants qui ne seront pas tous accueillis en même temps.
- Bâtiment difficilement exploitable. Le SEJ préconise, par enfant, 1.5 m² pour l'accueil de midi et 3m² pour l'accueil étendu. La capacité disponible est de 12 enfants pour midi et 6 enfants pour l'horaire étendu.
- Difficulté pour recruter du personnel (2 personnes nécessaires pour un accueil).
- L'employée actuellement en place n'est pas formée pour un accueil étendu.

À cela se rajoute une nouvelle problématique ; l'extension du village. Ce qui signifie plus d'enfants. Il n'y a plus de certitude à l'avenir que les enfants de Morlon soient scolarisés à Morlon jusqu'à la 6H. Aujourd'hui, Bulle complète nos effectifs. Mais dans un futur, même sans Bulle, nous risquons d'avoir trop d'enfants. Pour 2024/2025 nous avons trouvé une solution, il n'est pas garanti qu'il en soit ainsi pour l'année scolaire 2025/2026. Nous devons peut-être devoir déplacer des enfants de Morlon sur le site Bulle à la Condémine.

Pour conclure, la situation est suivie concernant l'AES et la scolarisation des enfants sur le site de Morlon. Si des décisions devaient être prises pour l'année scolaire 2025/2026, les informations parviendront aux parents le plus rapidement possible.

- **SENIOR**

La commission senior

❖ Suite à la démission de l'un de ses membres, la commission recherche:

- ✓ Personnes souhaitant s'impliquer à la commission pour développer des activités seniors (2 réunions par année avec prise en charge d'événements)
 - ✓ Bénévoles (senior ou pas...) souhaitant proposer une activité de manière régulière ou non
- Infos et contact au bureau communal

Laura Pasquier : Chers citoyennes et chers citoyens, c'est à mon tour de prendre la parole pour présenter quelques slides en lien avec mes différents dicastères. Concernant la commission senior, Jacques Pasquier a annoncé sa démission et nous le remercions pour tout le travail effectué. Nous recherchons un nouveau membre qui souhaite s'impliquer au sein de la commission. Il s'agit de 2 réunions par année avec prise en charge d'activités tout au long de l'année. Nous cherchons aussi des personnes qui souhaitent proposer une activité de manière régulière ou non. Durant ce premier semestre, nous avons eu la chance d'avoir un cours informatique ainsi qu'un cours de cuisine proposés par des citoyens de la commune.

Prochaines activités

MARCHE MENSUELLE
Venez partager un moment convivial tout en bougeant.
Nous vous attendons pour la prochaine balade qui aura lieu le 4 juin à 14h00 au départ du restaurant "Le Gruyérien".

PÉTANQUE
"Alors, tu tires ou tu pointes?"
Participez aux tournois de pétanques organisés à Broc.
La pétanque du 13 juin est annulée. La pétanque du 13 juillet est maintenue.
→ Inscription au bureau communal

TOUR EN BATEAU SUR LE LAC ET VISITE DE L'ÎLE D'OGOZ
L'association de l'île d'Ogoz nous invite sur ses bateaux le mardi 11 juin pour une balade sur le lac de la Gruyère. Nous visiterons également l'île d'Ogoz.
Infos et inscription au bureau communal.

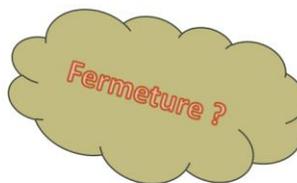
PIC-NIC AVEC LES SENIORS DE BULLE
Comme l'année passée, les seniors de Morlon rencontreront les seniors de Bulle le mardi 13 août 2024.
Réservez déjà la date, les informations suivront.

LA COMMISSION SENIOR
Laura Pasquier, Pierrette Moret, Patrick Aulemans, Christine Bloch

Pour les activités, il reste une marche le 4 juin à 14h00 avec inscription chez Pierrette Moret, la visite de l'île d'Ogoz le 11 juin avec inscription au bureau communal. Concernant la pétanque,

l'activité du 13 juin est annulée. Par contre, celle du 11 juillet est maintenue. Les inscriptions se font dorénavant au bureau communal pour cette activité. Finalement, même si ceci nous paraît loin, nous accueillerons à nouveau les seniors de Bulle pour un pique-nique le mardi 13 août, les informations suivront. Si vous avez des questions concernant le planning, je vous laisse passer vers moi à la fin de cette assemblée.

Espace Senior



Finally, to close the senior chapter, due to the lack of enthusiasm for the senior local and due to organizational difficulties, the Council envisages closing it. The test was not conclusive.

- **COURS DEFIBRILLATEUR**

Instruction défibrillateur



Laura Pasquier : Le 11 janvier 2024, M. Stéphane Bernard est venu présenter le fonctionnement du défibrillateur qui a tout récemment été installé au bureau communal. Durant plus d'une heure, il a distillé ses conseils et ses bonnes pratiques en matière d'urgence vitale aux 10 personnes présentes.

- **GEANT DU LAC**

Géant



Rendez-vous
le 21
septembre

Laura Pasquier : Pour terminer, comme vous avez pu le lire dans le bulletin communal, le géant de bois a pris racine au bord du lac. Sous la houlette de l'artiste Yves Tinguely, la SIV a mis toutes ses compétences à contribution pour que ce géant puisse sortir de terre. De nombreuses photos circulent sur les réseaux sociaux. La Commune remercie Pierre Scyboz pour la mise à disposition du terrain ainsi que les membres de la SIV qui ont contribué à cette construction. Pour le présenter officiellement, la Commune invite la population morlonaise à une inauguration le samedi 21 septembre. D'autres informations suivront en temps voulu.

- **PONT SUR LA SARINE**



Dossiers d'ordre public



Samuel Barras : Depuis quelques mois, nous nous préoccupons de l'état de santé du pont qui enjambe la Sarine et qui permet de relier notre Commune à Broc. Des investigations ont été menées

durant le premier trimestre 2024 et nous sommes dans l'attente des résultats. Ceux-ci devront nous indiquer les mesures à prendre et le coût de la réfection du pont. Parallèlement à ces mesures et dans le but d'avoir toutes les cartes en mains, conjointement avec Broc, nous avons demandé la faisabilité d'une fermeture de cette route au trafic motorisé. Nous avons reçu une réponse favorable du Service des Ponts et Chaussées sous réserve de certaines conditions qui devraient être remplies. Le Conseil communal et sa commission d'aménagement ne sont pas opposés à une telle mesure, mais attendent de connaître les coûts de réfection de l'infrastructure avant de prendre une décision. Il faut tout de même constater que cette route, dont le gabarit n'a pas changé, est malencontreusement devenue un itinéraire de transit pour passablement de personnes qui souhaitent éviter les grands axes souvent chargés aux heures de pointe et ceci d'autant plus ces derniers mois avec les travaux sur la traversée de Broc. Avec le futur développement de la zone de Broc-Fabrique, il y a fort à parier que cela ne va pas aller en s'améliorant. À notre sens, cette situation n'est pas acceptable. Selon un dernier relevé qui date de 2021, le nombre de véhicules sur cet axe est de plus de 2000 par jour. Pour comparaison, sur cette route habitent environ 30 riverains. Même si on calcule autant de voitures que d'habitants, il est très facile de comprendre que le plus grand nombre de ces mouvements constitue ce fameux trafic de transit qui traverse une bonne partie de notre village. Dans le même temps, nous avons toujours en cours le projet de mobilité douce sur cet axe. En fermant une partie du tronçon, je pense ici à la descente vers le pont, cela allégerait grandement les coûts de sa mise en œuvre puisque les infrastructures nécessaires pourraient être construites sur la chaussée existante. À terme, nous pourrions rejoindre Broc et même aller plus loin dans l'Intyamou en empruntant des voies exclusivement réservées à la mobilité douce. Cela ouvre aussi une boucle pédestre morlonaise intéressante entre le village, Les Laviaux et Les Vessieux dont près de 80% du tracé pourrait être sans voiture. Il y a aussi ce projet de boucle vélo en Gruyère qui pèse dans la balance et dont le développement reste en cours. En résumé et vous l'aurez compris, si l'on fait une pesée des intérêts, le Conseil communal estime qu'une fermeture de la route au trafic motorisé apporterait plus d'avantages et diminuerait les inconvénients actuellement constatés : le transit et ces 2000 voitures/jours disparaîtrait purement et simplement. À noter aussi que Broc semble très favorable à une telle fermeture sur leur territoire. Quoi qu'il en soit, nous ne manquerons pas de vous informer des décisions du Conseil et de l'évolution de ce dossier.

Olivier Scyboz : Comment les paysans vont-ils faire si la route de Broc est fermée au trafic ? Il y aura une importante perte de temps pour aller au chalet si l'on doit passer et faire le détour par la route cantonale. Comment pourrions-nous faire pour rejoindre les alpages ?

Samuel Barras : Cela dépend de l'état du pont. S'il pourra être franchi, alors des solutions pourraient éventuellement être trouvées, par exemple une exception pour trafic agricole pour autant que ce trajet soit considéré comme tel. Sinon, la Sarine ne sera effectivement plus franchissable en voiture

Béatrice Baud Wernli : Lors de la dernière assemblée, j'avais posé la question concernant la zone 30km/h et la mise en place d'un passage clouté à la sortie du quartier des Vanils. Y a-t-il des solutions envisagées ?

Samuel Barras : L'étude est toujours en cours et il n'est pas évident de mettre un passage piéton dans cette zone. Une solution plus acceptable est à l'étude, à savoir le déplacement de la zone 30 avant l'entrée du quartier des Vanils.

Christiane Comte : Des travaux sont en cours sur le terrain au bord de la Route de Bulle. Est-ce qu'il s'agit de la construction d'un nouveau quartier ?

Patrick Audemars : Non, il s'agit des travaux en lien avec les conduites d'eau. Les fouilles sont de taille normale pour un chantier de cette importance.

Christine Bloch : Est-il prévu que les assemblées communales aient lieu à nouveau à Morlon ?

Pascal Lauber : Pour l'instant il n'est pas prévu de revenir à Morlon. Le local de l'abri PC n'est pas très adapté, il faut tout installer et ce n'est pas très pratique pour présenter un powerpoint. La salle à l'école, elle, n'est pas très grande. Elle aurait la capacité pour environ 25 personnes. Tout dépend du nombre de citoyens présents à l'assemblée et ce n'est pas quelque chose que l'on peut connaître à l'avance. Comme ce soir, cela fait bien longtemps que nous sommes peu de personnes à l'assemblée. L'avantage avec la location de l'aula, est que nous n'avons pas à nous inquiéter du nombre de places nécessaires et nous pouvons profiter de la possibilité d'avoir un bon enregistrement, ce qui facilite grandement à la rédaction du PV.

Christiane Comte : Il ne faut pas oublier les personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Pascal Lauber : En effet, s'il y a des escaliers à monter, l'accès n'est pas évident et nous devons en tenir compte pour trouver une salle la plus adéquate possible.

Jacqueline Pugin : La route de la Croix sera-t-elle refaite lors de la deuxième étape des travaux de canalisations pour l'épuration ?

Patrick Audemars : Lorsque nous devons passer le collecteur jusqu'à la hauteur de la maison Bulgarelli, une grosse partie de la route devra être ouverte. Un nouveau revêtement depuis le bas de la route sera en grande partie à charge de la commune.

Pascal Lauber : Je ne vois plus de mains se lever, je vais pouvoir clore la séance. J'adresse mes remerciements aux personnes s'investissant pour la Commune ainsi qu'à l'ensemble du personnel communal pour leurs activités et leurs engagements. Je vous souhaite une belle soirée et bon retour chez vous.



Pascal Lauber clôt cette assemblée à 21h27.